

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE
UNEP/IG.14/INF.10
8 janvier 1979

FRANCAIS Original: ANGLAIS

Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs

Genève, 5-10 février 1979

NOTE DU DIRECTEUR EXECUTIF

Le rapport ci-joint est soumis pour information aux participants.

t.





Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distribution
RESTREINTE
UNEP/WG.16/5
4 septembre 1978
FRANCAIS
Original: FRANCAIS

RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

DANS LA REGION MEDITERRANEENNE

CONVOQUEE PAR LE PNUE ET ORGANISEE EN COLLABORATION AVEC LE CEFIGRE

(Cannes, 25 - 29 avril 1978)

Table des matières

Rapport Pages 1-21

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour

Annexe III : Liste des documents

Annexe IV : Liste des orateurs

sur des thèmes particuliers



I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action pour la Protection et le Développement de la région Méditerranéenne adopté par la Réunion Intergouvernementale sur la Protection de la mer Méditerranée (Barcelone, 28 janvier - 4 février 1975) et comme cela a été discuté et approuvé par la Réunion Intergouvernementale des Etats côtiers de la région Méditerranéenne sur le Plan Bleu (Split, Yougoslavie, 31 janvier - 4 février 1977) et la Réunion Intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée, (Monaco, 9 - 14 janvier 1978) une réunion d'experts sur la gestion des ressources en eau dans la région Méditerranéenne a été convoquée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et organisée en collaboration avec le Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau (CEFIGRE). Sur l'aimable invitation de la structure focale française du Plan Bleu, la réunion a eu lieu à Cannes du 25 au 29 avril 1978.

II. PARTICIPANTS

2. La liste des participants se trouve à l'annexe I de ce rapport.

III. Point 1 de l'ordre du jour: OUVERTURE DE LA REUNION

- 3. La réunion a été ouverte le mardi 25 avril 1978 à 9h30 du matin au Château Font-de-Veyre, siège du Centre d'activités développement-environnement en Méditerranée (MEDEAS), à Cannes. Elle a commencé par une brève cérémonie d'accueil au cours de laquelle les représentants de la structure focale française du Plan Bleu, du PNUE et du CEFIGRE ont fait chacun une déclaration.
- 4. Prenant la parole au nom de la structure focale française du Plan Bleu, M. René BOURONE a présenté le Centre d'activités développement-environnement en Méditerranée comme étant la réalisation concrète de la promesse formelle faite par le Gouvernement français à la Réunion Intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan Bleu (janvier 1977) de mettre à la disposition du PNUE les locaux nécessaires pour servir de Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu.
- 5. En souhaitant donc la bienvenue aux participants dans ce Centre qui devenait le leur, le Secrétaire de la structure focale française s'est réjoui de pouvoir procéder à l'ouverture de la première réunion d'experts du Plan bleu, montrant ainsi que ce projet passait de la phase diplomatique à la phase concrète. Aussi souhaitait-il un plein succès aux travaux à venir en rappelant que les Gouvernements méditerranéens avaient toujours demandé et recommandé que toutes les réflexions devaient déboucher sur des réalisations concrètes profitables à l'ensemble de la communauté méditerranéenne.

- 6. Suivant cette déclaration, le représentant du PNUE, M. Mohamed TANGI, a remercié le Secrétaire de la structure focale française du Plan Bleu pour l'excellent accueil qui a été réservé à la réunion et les moyens mis à sa disposition afin qu'elle puisse se dérouler en toute quiétude. Il a remercié ensuite le CEFIGRE qui a assumé la lourde tâche des préparatifs techniques nécessaires au déroulement de la réunion. Il a également exprimé sa gratitude aux experts qui ont préparé la documentation sur laquelle se sont basés les travaux de la réunion. Le représentant du PNUE, tout en remerciant les experts pour leur contribution à la réalisation des objectifs de la réunion a souligné qu'ils y participaient en leur capacité personnelle.
- 7. M. François VALIRON, Administrateur délégué du CEFIGRE, prenant la parole au nom de cet organisme, a insisté sur le rôle primordial, dans le domaine de la gestion de l'eau, d'une documentation efficace portant tant sur la connaissance des données physiques que sur celle des besoins et des moyens de les adapter l'un à l'autre. Il a évoqué l'importance de la formation à apporter aux responsables nationaux et régionaux, pour les aider à mettre en oeuvre une politique de l'eau s'adaptant au double impératif du développement économique et de la protection du milieu naturel. Le CEFIGRE, dont c'est précisement l'un des objets, est à la disposition du Plan Eleu pour l'aider à réaliser les actions qu'il pourra décider sur ces points particuliers. Il souhaite que la réunion de Cannes permette d'aboutir à des projets précis et définisse les moyens pour les exécuter.
- IV. Point 2 de l'ordre du jour: ELECTION DU BUREAU
 - 8. La réunion a élu à l'unanimité son bureau comme suit:

PRESIDENT:

M. René BOURONE

Secrétaire de la structure focale française du Plan bleu et Président du Centre d'Activités Développement-

Environnement en Méditerranée.

VICE-PRESIDENT:

M. Fathi GANA

Ingénieur, Directeur au Ministère de

l'Equipement Tunisie

VICE-PRESIDENT:

M. Panayotis KARAKATSOULIS

Professeur en hydraulique, Président du Comité de Coordination de la Gestion des Ressources en eau de la Grèce

RAPPORTEUR:

M. Sandro PETRICCIONE

Conseiller d'Administration Cassa per il Mezzogiorno

Italie

Le secrétariat technique a été assuré par M. Hamed HEMMADI, Ingénieur, Chargé d'études, CEFIGRE.

- V. Point 3 de l'ordre du jour: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 9. La réunion a adopté son ordre du jour tel qu'il est reproduit à l'annexe II de ce rapport.
- VI. Point 4 de l'ordre du jour: <u>PRESENTATION DU PLAN D'ACTION POUR</u> LA MEDITERRANEE
 - 10. Le représentant du PNUE a fait une brève présentation du Plan d'Action pour la Méditerranée dont font partie, d'un côté le Plan Bleu dans lequel s'inscrit l'étude prospective des ressources en eau, et de l'autre le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) dans le domaine de l'eau. Il a rappelé qu'une fois que la substance de ces deux dernières activités aura été définie, elles seront mises en oeuvre avec l'accord des Gouvernements des Etats Méditerranéens intéressés par l'intermédiaire des experts et institutions des pays méditerranéens et avec l'appui des institutions du système des Nations Unies et autres institutions de la région concernées par les problèmes de la gestion des ressources en eau. Aussi bien l'expertise ressources en eau que le Programme d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'eau, seront mis en oeuvre et coordonnés selon les mêmes principes que les autres activités entreprises dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée.
 - 11. Le représentant du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), M. E. BONEV, a déclaré que l'organisme qu'il représente suit de très près l'ensemble des développements au sein du Plan d'Action pour la Méditerranée. Le PNUD s'intéresse aux efforts en cours des pays méditerranéens pour résoudre en commun et sur une base régionale les problèmes de développement-environnement auxquels ils font face. L'appui du PNUD à ces efforts dépendra de la nature des activités qui seront proposées et de la procédure appropriée qui doit être suivie pour l'obtention de cet appui.
- VII. Point 5 de l'ordre du jour: EXPERTISE "RESSOURCES EN EAU DU BASSIN MEDITERRANEEN".
 - A. RESUME DU CAHIER D'EXPERTISE (DOCUMENT UNEP/WG.16/3).
 - 12.Cette expertise s'inscrit au premier plan des expertises prévues dans la première phase du Plan Bleu: c'est l'exploration de la situation actuelle en vue d'établir un tableau d'ensemble des tendances d'évolution des milieux naturels en fonction des composantes du développement.

- 13. Les objectifs de l'expertise ressources en eau étaient ainsi énoncés :
 - à terme, cerner les risques et contraintes relatifs à la disponibilité des ressources en eau en quantité et qualité, selon les schémas d'évolution envisagés et couvrir également les autres aspects.
 - dans l'immédiat, a) analyser la situation actuelle des eaux
 dans leur relation avec la mer, compte
 tenu de l'évolution historique, du point
 de vue des processus en cours, des points
 sensibles et des déséquilibres, et des
 tendances d'évolution;
 - b) identifier des actions prioritaires.
- 14. Telle que présentée dans le document UNEP/WG.16/3, l'expertise ressources en eau visait à :
 - a) rassembler les données de base rendues homogènes suivant une méthode normative présentée sous forme de quatre fiches annexées au document;
 - b) établir une documentation;
 - c) percevoir l'évolution historique récente;
 - d) recenser le potentiel naturel;
 - e) inventorier les technologies disponibles;
 - f) examiner les impacts avec les autres éléments du milieu naturel et avec les composantes du développement;
 - g) identifier les points sensibles et les déséquilibres et mettre en évidence les tendances actuelles;
 - h) identifier les lacunes de la connaissance,
- 15. Elle visait en outre à identifier des actions prioritaires en proposant déjà comme évidentes les actions suivantes:
 - a) créer un centre d'information sur les ressources en eau en Méditerranée:
 - b) organiser la formation des cadres à la gestion des ressources en eau:
 - c) faciliter l'échange de technologies disponibles ou nouvelles.

- 16. Le cahier d'expertise était complété par les trois documents d'information suivants qui ont fait l'objet d'exposés introductifs effectués par leurs auteurs :
 - a) Introduction à la géographie des ressources en eau de la région Méditerranéenne (UNEP/WG.16/INF.4);
 - b) Données provisoires d'inventaire des eaux souterraines de la région méditerranéenne (UNEP/WG.16/INF.5);
 - c) Données provisoires d'inventaire des eaux superficielles de la région méditerranéenne (UNEP/WG.16/INF.6),
- 17. Le cahier d'expertise était également complété par un document non coté et intitulé "Ressources en eau, besoins et demande, prélèvements et consommation". Ce document qui comporte, en outre, les fiches révisées A, B, C, D, des annexes l à 4 du cahier d'expertise (document UNEP/WG.16/3) a l'intention de contribuer à l'élaboration homogène de la comptabilité des ressources en eau du Bassin et pourrait servir de méthodologie commune aux pays riverains.

B. RECOMMANDATIONS

18. La Réunion, après avoir examiné le cahier d'expertise "Eau douce du Bassin méditerranéen" (document UNEP/WG.16/3) et en avoir débattu, l'a adopté avec des amendements. Elle a recommandé que certains termes de références du cahier d'expertise soient reformulés de la façon suivante: 1/

18.1 Objectifs immédiats

En considérant l'eau comme élément vital et facteur du développement:

- p i) procéder à un examen de la situation actuelle et jeter les bases d'une étude prospective des ressources en eau, des points de vue quantitatif et qualitatif, dans leur relation avec la mer, compte tenu de l'évolution historique et du point de vue des processus en cours;
 - ii) identifier des actions jugées indispensables à la protection de l'environnement du bassin, qui viendront appuyer et compléter les premières actions prioritaires déjà identifiées, par ailleurs.

^{1/} Un nouveau tirage de l'ensemble du cahier d'expertise "Eau douce du Bassin méditerranéen" tenant compte des amendements et des recommandations formulées lors de cette Réunion a été effectué (voir document UNEP/WG.16/3/Rev.1).

18.2 Aire géographique

La Réunion a considéré que l'aire géographique de l'expertise sera déterminée par la limite naturelle des bassins versants. Celle-ci circonscrit l'aire géographique maximale du bassin méditerranéen (dénommé ci-après: le Bassin) à l'exception du bassin du Nil dont la délimitation définitive fera l'objet d'une recommandation ultérieure. En considérant provisoirement le bassin du Nil limité à la partie aval du haut barrage d'Assouan, l'aire du Bassin est de 4,5 millions de kilomètres carrés dont 2 millions d'aire continentale. Les flux superficiels et souterrains transférés au profit ou au détriment du Bassin seront pris en compte. En tout état de cause, l'expertise ne peut concerner que les territoires des 18 Etats riverains de la mer Méditerranée.

18.3 Remarque préliminaire

La Réunion a estimé qu'on doit entendre par "ressources en eau du Bassin méditerranéen" l'eau continentale et insulaire incluse dans l'aire géographique du Bassin. Elle sera considérée comme élément du milieu naturel sous tous ses états et suivant les divers phénomènes - précipitations, écoulement (y compris l'eau rejetée, l'eau recyclée, les eaux marginales), évaporation -, et suivant ses gisements - rivières et deltas, lagunes, lacs naturels et artificiels, réservoirs superficiels et souterrains. Elle pourra être examinée également comme composante et facteur de développement suivant ses diverses utilisations et consommations: irrigation et drainage, eau domestique et abreuvement, assainissement, industrie, énergie hydro-électrique, navigation, loisirs et pêche, réserves naturelles d'animaux, contrôle des crues et de l'étiage. Enfin, elle sera examinée comme vecteur de contamination et de pollution.

18.4 Données de base

La Réunion a pris connaissance du dossier proviscire de <u>données de base</u> utiles à l'expertise qui a été établi à partir de documents publiés. Elle a estimé qu'il ne peut être considéré qu'à titre préliminaire. Ce dossier est composé des documents suivants:

- Introduction à la géographie des ressources en eau de la région méditerranéenne (document UNEP/WG.16/INF.4, élaboré par le CEFIGRE);
- Données provisoires d'inventaire des eaux souterraines de la région méditerranéenne (document UNEP/WG.16/INF.5, élaboré par le CEFIGRE);

- Données provisoires d'inventaire des eaux superficielles de la région méditerranéenne (document UNEP/WG.16/INF.6, élaboré par l'UNESCO).

La Réunion a remarqué que, de toute évidence, ce dossier provisoire présente des lacunes de documentation et une hétérogénéité d'information, en l'absence de méthodologie et terminologie communes. Néanmoins, en dépit de ses imperfections, ce dossier a le mérite de représenter un point de départ et une base de travail; c'est ainsi qu'il est soumis à l'expertise de chaque pays riverain pour commentaires et amélioration, en se servant de l'aidemémoire normatif. Après exploitation de ce travail, le dossier révisé des données de base sera soumis à un groupe d'experts des pays riverains appelés en consultation (panel of consultants).

18.5 Sources de l'information

L'information a sa source aussi bien dans les pays riverains de la mer Méditerranée que dans les organismes internationaux. En ce qui concerne les sources d'information dans les pays riverains, la Réunion a recommandé qu'elles soient contactées par l'intermédiaire des structures focales nationales. Sur le plan national, il faut procéder à:

- un recensement des organismes publics et autres organismes habilités des pays riverains ainsi que des organismes, comités et groupes de travail à caractère régional;
- des enquêtes par ou auprès des responsables de l'eau dans chacun des pays méditerranéens sur la base de fiches types (annexes l à 4 du document UNEP/WG.16/3/Rev.1) et d'un questionnaire, sur les données utiles à une étude prospective et sur les études complémentaires souhaitables au niveau local, national ou régional.

A propos des organismes internationaux, la Réunion a estimé que les activités suivantes méritent d'être mentionnées en tant que sources potentielles d'information:

- rapports finaux des projets PNUD relatifs à l'eau et rapports d'activités des projets en cours;
- travaux de l'UNESCO sur la Zone aride, la Décennie hydrologique, le Programme hydrologique international et le MAB;
- études spécifiques régionales de l'OMM, OMS, FAO, etc.;
- travaux de la Commission des Communautés Européennes (CCE), et notamment du Service de l'environnement et de la protection des consommateurs;

- travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau, Mar del Plata, 14 - 25 mars 1977:
- travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, Stockholm, 5 - 6 juin 1972;
- travaux du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).

Référence doit être également faite aux documents sur les données provisoires d'inventaire des eaux souterraines et superficielles de la région méditerranéenne soumis à la Réunion (documents UNEP/WG.16/INF.5 et 6).

18.6 Evolution historique

La Réunion a estimé que l'analyse de l'évolution historique des ressources en eau doit être réalisée en tenant compte des points suivants :

- être limitée à une rétrospective de 100 ans qui correspond sensiblement à la période des données quantifiées en considérant seulement les indices d'évolution possible à l'échelle des dernières décennies, notamment dans le domaine climatologique;
- n'évoquer le passé reculé que dans le cas où il peut expliquer la situation actuelle;
- accorder la priorité à l'évolution des activités humaines sur l'évolution climatique;
- détecter si possible, dans les fluctuations des variables hydrologiques, écologiques ou autres, des anomalies significatives par rapport à leur variation naturelle.

18.7 Recensement du potentiel naturel

La Réunion a recommandé que lors du recensement du potentiel naturel, les activités suivantes, telles qu'indiquées, soient entreprises en premier lieu:

- l'évaluation sommaire des ressources : données globales par pays, zones ou bassins; bilan des ressources en eau potentielles renouvelables, écoulement dans la mer, qualité physique, chimique, biologique;
- examen de la mobilisation des ressources : ressources aménageables dans des conditions socio-économiques acceptables dans le cadre des plans de développement des pays concernés et dans des conditions de rejets d'eau usée compatibles avec l'équilibre biologique du milieu; proportion des ressources potentielles mobilisées, consommées, déplacées ou dégradées;

- établissement d'une bibliographie des documents pertinents.

La Réunion a recommandé que, dans une phase ultérieure, les aspects suivants puissent être couverts par l'expertise:

- aspects économiques: coûts d'investissement des grands aménagements hydrauliques (au prix courant), coût annuel de fonctionnement et d'entretien des grands ouvrages, estimation des coûts d'investissement des autres ouvrages et de la consommation d'énergie;
- aspects institutionnels et juridiques: à traiter succinctement dans la mesure où des études de synthèse sur ce sujet ont déjà été publiées à propos des pays riverains (par exemple l'étude de la FAO sur le droit régissant l'exploitation de l'eau dans les pays musulmans et dans les autres pays riverains), d'établir éventuellement une fiche succincte par problème;
- imbrication des aspects techniques, économiques, juridiques et institutionnels: examiner les applications effectives des instruments de gestion des ressources en place dans les différents pays en vue d'apprécier leur éfficacité; mettre en lumière les contraintes.

La Réunion a considéré que les activités prévues aux paragraphes 22, 23, 24 et 25 du cahier d'expertise (document UNEP/WG.16/3)devraient faire l'objet de la deuxième phase de l'expertise. Il s'agit de l'examen des rapports (ou impacts) des ressources en eau avec les autres éléments du milieu naturel; des rapports (ou impacts) avec les composantes du développement; de l'examen des points sensibles et des deséquilibres et des tendances actuelles.

18.8 Liens de l'expertise eau avec le Programme d'Actions Prioritaires

La Réunion a confirmé que les différentes interventions liées à l'expertise eau viendront appuyer, compléter et éventuellement corriger les premières actions du PAP. En ce qui concerne les activités prévues aux paragraphes 21, 28, 29 et 30 du cahier initial de l'expertise (UNEP/WG.16/3), la Réunion a estimé qu'elles devraient être entreprises dans le cadre du Programme d'Actions Prioritaires.

18.9 Organisation

La Réunion a recommandé que la durée de l'expertise soit d'un an à compter de la date de désignation des experts. En fonction des résultats qui seront examinés par une réunion d'experts des pays riverains, une phase ultérieure d'expertise pourra être proposée dans le but d'identifier d'autres éléments indispensables à l'étude prospective du Bassin Conformément aux principes adoptés par la Réunion Intergouvernementale sur le Plan Bleu, l'expertise sera conduite par deux experts désignés, un expert du Sud et un expert du Nord pour tenir compte des problèmes de disparités. Ces deux experts opèreront en liaison avec le Groupe de Coordination et de Synthèse (GCS) du Plan Bleu, chargé d'assurer la coordination des autres expertises prévues dans le cadre du Plan Bleu. Les experts travailleront en liaison étroite, d'une part avec les services des pays riverains par le truchement du point focal national - ou avec le correspondant "eau" de ce point focal ainsi que le Représentant Résident du PNUD, et, d'autre part, avec les services spécialisés des organisations internationales concernées. Les deux experts établiront leur programme de travail, dès leur désignation.

Au plan opérationnel, l'expertise s'effectuera suivant les liens structurels déjà éprouvés, en matière de coordination et d'opération, dans les autres actions patronnées par le PNUE dans le cadre du Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM). Il est suggéré, notamment, que des points focaux techniques, spécialisés dans le domaine de l'eau, soient établis dans chaque pays. Au plan technique, les rapports s'établiront entre les points focaux techniques des pays (correspondants "eau") et l'organisme de coordination régionale, tandis que les autres rapports s'établiront directement avec le PNUE.

18.10 Budget

Après étude du budget proposé (document UNEP/WG.16/3, par. 35 - 38), la Réunion, constatant que l'expertise eau constitue un élément essentiel du Plan Bleu, a:

- souhaité que des moyens financiers suffisants puissent être dégagés afin de mener l'expertise à son terme;
- estimé que le budget alloué risque de s'avérer insuffisant;
- exprimé le souhait que ce budget soit revisé en cours d'expertise si la nécessité de son bon déroulement l'exige.

- VIII. Point 6 de l'ordre du jour : <u>ELEMENTS D'UN PROGRAMME DE</u>

 COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU
 - A. PRESENTATION D'ELEMENTS QUI POURRAIENT FAIRE PARTIE D'UN PROGRAMME DE COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU
 - 19. Le document UNEP/WG.16/4 intitulé "Eléments pour un programme régional de coopération en matière de gestion des ressources en eau douce de la région méditerranéenne" a servi de base à la discussion de ce point de l'ordre du jour. Il était appuyé d'une part par quatre documents d'information et, d'autre part, par une série d'interventions spécifiques préparées à l'avance par les experts.
 - 19.1 Les documents d'information qui ont fait l'objet d'un exposé introductif par leurs auteurs étaient les suivants :
 - a) Proposition pour l'organisation de stages de formation destinés à des ressortissants des pays riverains de la Méditerranée (UNEP/WG.16/INF.7).
 - b) Proposition d'expériences pilotes pour la mise en oeuvre de technologies appropriées à la région méditerranéenne (UNEP/WG.16/INF.8).
 - c) Consultation sur l'opportunité d'un système d'information sur l'eau douce adapté à la région méditerranéenne (UNEP/WG.16/INF.9).
 - d) Etudes de cas de gestion de l'eau douce dans la région méditerranéenne : aspects techniques, économiques et institutionnels (UNEP/WG.16/INF.10).
 - 19.2 D'autre part, les interventions spécifiques des experts portaient sur les sujets suivants :
 - a) Technologies pour un usage efficient de l'eau.
 - b) Economie et institutions.
 - c) Milieu naturel et développement humain (cas du Bassin du Rhône).
 - d) Gestion en économie de type agricole (cas de la Tunisie).
 - e) Impacts de l'aménagement du Nil.
 - f) Eau et insularité.
 - g) Demandes d'eau et de rejets.
 - h) Eau, industrie et énergie.

20. La Réunion a pris note que le Programme d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'eau qu'elle est invitée à formuler sur la base des informations mentionnées ci-dessus, s'inscrit au premier plan des six domaines d'actions prioritaires retenus par la Réunion Intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan Bleu. Il répond à l'objectif de promouvoir dans le domaine de l'eau la solidarité et la coopération indispensables à la conservation du milieu naturel au moyen d'une utilisation harmonieuse de l'eau du Bassin sur la base de connaissances disponibles.

B. RECOMMANDATIONS CONCERNANT UN PROGRAMME REGIONAL

21. La Réunion, après avoir débattu du document UNEP/WG.16/4
"Eléments pour un programme régional de coopération en
matière de gestion des ressources en eau douce de la région
méditerranéenne", l'a adopté après y avoir introduit un
certain nombre d'amendements 2/. Elle a en plus recommandé
que certains termes de référence et d'éléments du programme
proposé soient reformulés comme suit:

21.1 Objectif à terme

La Réunion a recommandé que l'objectif à terme du programme soit, dans l'esprit du Flan d'Action pour la Méditerranée, de promouvoir la solidarité et la coopération indispensables à la conservation du milieu naturel, ce qui conduit à une gestion des ressources en eau, compatible avec le développement socio-économique nécessaire et la protection du patrimoine naturel.

21.2 Critères d'élaboration du programme

La Réunion a examiné les critères pris en considération pour l'élaboration du programme tels qu'exposés au paragraphe 9 du document UNEP/WG.16/4. Elle a recommandé que dans l'élaboration définitive du programme les critères suivants soient pris en considération:

- les objectifs et stratégies du PNUE dans le domaine de l'eau;
- expérience méditerranéenne acquise par le PNUD au cours de ses interventions depuis 1958;
- recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau, Mar del Plata (14 25 mars 1977);
- recommandations de la Réunion Intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan

^{2/} Un nouveau tirage de ce document tenant compte des amendements et des recommandations de la Réunion a été effectué (voir document UNEP/WG.16/4/Rev.1)

р.,

Bleu (Split, Yougoslavie, février 1977);

- recommandation de la Réunion Intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée (Monaco, janvier 1978).

La Réunion a toutefois noté qu'à ce stade d'élaboration, les requêtes et les préoccupations primordiales des Etats riverains de la Méditerranée, dans le domaine de la gestion des ressources en eau, ont été prises en compte uniquement grâce à l'avis exprimé par leurs experts lors de cette Réunion. Elles devront être confirmées et élaborées par une visite auprès des responsables de l'eau dans les Etats intéressés.

21.3 Pour une politique de l'eau du Bassin

La Réunion a pris note des propositions d'ensemble concernant une politique de l'eau à l'échelle du Bassin (par. 11 - 17 du document UNEP/WG.16/7). Elle a souligné la nécessité pour cette politique de s'appuyer sur des méthodes et des technologies plus efficientes et de mettre l'accent sur une gestion plus rationnelle des ressources en eau conduisant ainsi à une lutte contre le gaspillage. La Réunion a également souligné l'importance pour cette politique de la formation et de l'échange de l'information.

Esquisse d'un Programme d'Actions Prioritaires

22. A la suite d'une large consultation individuelle, la Réunion d'experts s'est mise d'accord pour identifier un certain nombre d'actions jugées prioritaires et pour en fixer l'ordre de priorité. Certaines de ces actions intéressent tout le Bassin et seront qualifiées de "régionales"; d'autres actions intéressent plusieurs Etats riverains et seront dénommées "pluri-nationales" (inter-états); d'autres sont limitées à deux Etats et seront dites "bilatérales"; enfin, certaines actions entreprises au niveau national pourront avoir un grand intérêt régional. Le programme est donc présenté suivant ces quatre catégories et, dans le cas des actions régionales et pluri-nationales, selon l'ordre de priorité déterminé par la Réunion d'experts. Chaque action prioritaire est affectée de l'indice MED/EAU (ou MED/WATER) suivi d'un numéro d'ordre. Il faut rappeler que la présentation qui suit tient compte de l'ordre de priorité établi par la Réunion et des amendements et recommandations faites concernant le contenu des propositions d'actions qui avaient été soumises à la Réunion.

i) Actions régionales

- 23. MED/EAU 1. Formation des cadres dans le domaine de la gestion de l'aménagement et de la collecte des données en matière de ressources en eau
 - examiner l'activité des centres existants de formation des cadres et leur politique culturelle vis-à-vis des besoins de formation de cadres dans les divers pays riverains;
 - identifier les organismes compétents dans le domaine de la gestion des ressources en eau et dont la politique effective ainsi que la vocation internationale ou méditerranéenne garantissent la meilleure formation.
 - coordonner l'activité des centres de formation patronnés par les organisations du système des Nations Unies:
 - concevoir, le plus possible, la formation des cadres dans et par les pays riverains concernés, conseillés ou non par les meilleurs spécialistes du bassin méditerranéen;
 - envisager les divers niveaux de cadres susceptibles d'être formés;
 - organiser des stages de formation destinés à des ressortissants des pays riverains en invitant les responsables de ces pays à répondre au questionnaire contenu dans le document d'information UNEP/WG.16/INF.7.
- 24. MED/EAU 2. Echange de technologies et de méthodologies pour un usage efficient de l'eau.
 - définir la notion d' "usage efficient de l'eau" qui recouvre plusieurs idées: gestion de la demande par réduction, par ajustement de l'offre à la demande en qualité, par utilisation optimum des ressources existantes; valorisation de l'eau utilisée en termes de rendement économique et social; efficience considérée selon les critères socio-économiques;
 - inventorier les projets en cours ou déjà achevés dans les pays riverains du Bassin, qui seraient jugés remarquables pour un échange d'information, sans pour autant, exclure de l'inventaire des techniques et méthodes élaborées et éprouvées en dehors du Bassin. Mentionner également les projets de recherche qui permettraient de diffuser et de mettre en place les techniques les plus aptes à la mise en œuvre des projets relatifs à l'eau;
 - décrire les méthodologies et/ou technologies spécifiques aux projets inventoriés et préciser les conditions de leur utilisation dans le cadre de décisions à critères multiples; ces décisions prennent en considération les avantages et inconvénients de ces technologies dans la perspective d'un aménagement global des ressources et d'un compromis entre les divers besoins;

- afin d'illustrer l'inventaire des projets remarquables et des projets de recherche dans le Bassin (deuxième alinéa ci-dessus), une première liste indicative et non limitative est établie ci-après :
 - demandes d'eau et de rejets des grands centres urbains (cas d'Athènes);
 - méthodes efficientes d'irrigation : goutte à goutte, aspersion de divers types, régulateurs d'irrigation, utilisation d'eau saumâtre;
 - méthodes et instruments de réduction de la consommation domestique;
 - collecteurs côtiers des eaux souterraines perdues à la mer;
 - dessalement de l'eau de mer ou saumâtre à grande et petite échelle;
 - établissement d'un plan national ou régional (par bassin) de l'eau:
 - recharge artificielle des réservoirs souterrains;
 - prévision hydrologique des pénuries conjoncturelles;
 - télédétection : photos aériennes, imagerie infrarouge, imagerie par satellites;
 - captage des sources côtières et sous-marines;
 - contrôle et réduction de la pollution côtière (cas du Golfe de Naples);
 - réseau de distribution d'eau à l'échelle régionale (Italie du Sud, Israël);
 - utilisation de l'analyse de système pour l'évaluation des meilleures politiques de gestion des ressources en eau (cas de la Caisse du Midi, Italie);
 - aspects méthodologiques de gestion des ressources en eau et problèmes spécifiques de contrôle de la pollution des grands bassins fluviaux (Po, Tibre, Rhône);
- identifier et mettre en oeuvre les moyens appropriés à l'échange de technologies tels que : visites techniques, voyages d'étude, stages, groupes de travail ou séminaires de confrontation et de recherche, rapports sur l'état de la question, etc.;

- concevoir et lancer une politique d'incitation adaptée au Bassin, qui soulignerait l'importance du comportement de l'homme, de son éducation et de sa formation au niveau conjoint des techniciens et du public, et qui sensibiliserait l'opinion davantage sur la qualité de l'eau et ses conséquences pour l'approvisionmement futur et la protection de l'environnement que sur la quantité pour laquelle la sensibilisation est acquise depuis l'Antiquité. Une telle politique d'incitation serait le prélude à une phase opérationnelle d'expériences pilotes pour la mise en œuvre de technologies appropriés à la région méditerranéenne;
- formuler l'action prioritaire MED/EAU 2 en s'inspirant du document d'information UNEP/WG.16/INF.8.

25. MED/EAU 3. Système d'information sur les ressources en eau du bassin méditerranéen

L'information acquise et recueillie sur les ressources en eau du Bassin est parmi les plus importantes du monde. Mais l'échange de cette information est demeuré précaire. Il conviendrait de définir quelle pourrait être la structure d'un système d'information à l'usage de tous les pays riverains; à lui seul, le système pourrait être générateur d'un programme d'assistance mutuelle, mais la démarche exige la prudence.

Une première étape consisterait à mettre en place un modeste service d'information "à la demande" doté de moyens restreints, s'efforçant de susciter la demande d'information et de répondre à des sujets limités à quelques actions prioritaires. Les tâches comprendraient:

- appui technique et pratique à l'analyse des rapports finaux des projets PNUD éxécutés dans les vingt dernières années et des documents nationaux publiés de toute nature, afin d'identifier et retirer les connaissances acquises en vue de leur utilisation pratique;
- inventaire des moyens de documentation et d'information disponibles dans les pays riverains de la Méditerranée;
- diffusion d'information vers les services d'information connus;
- étude des systèmes d'information possibles et choix du système adéquat.

L'action prioritaire MED/EAU 3 sera formulée en s'inspirant du document d'information UNEP/WG.16/INF.9.

26. MED/EAU 4. Réutilisation des eaux usées provenant de de l'assainissement urbain, des rejets industriels ou du drainage

A l'heure actuelle, dans les divers pays riverains, des formes de réutilisation des eaux usées sont en cours d'élaboration ou de mise en oeuvre. L'origine des eaux usées est l'assainissement urbain, les rejets industriels ou le drainage. C'est ainsi que des tentatives sont faites dans le domaine agricole pour irriguer et fertiliser des terres et dans le secteur industriel pour satisfaire la demande d'eau; dans le domaine de l'aquaculture, diverses expériences sont entreprises, dont celles de la réutilisation de rejets thermiques des centrales de production d'énergie; en matière de gestion économique des ressources en eau; les eaux usées sont réutilisées pour la recharge artificielle des nappes aquifères. La Commission des Communautés Européennes (CCE), dans son programme 1977-1978, entreprend des études relatives à la réutilisation des eaux usées dans la zone géographique de sa compétence. A l'évidence, cette action s'avère encore plus prioritaire dans les pays riverains du Sud et de l'Est du Bassin, où les ressources en eau sont les plus limitées.

Dans une phase préliminaire à l'échelle du Bassin, la démarche consisterait à:

- prendre connaissance des travaux et recherches entreprises dans les pays riverains;
- établir les critères de qualité des eaux réutilisables, y compris les critères de santé;
- établir les liens indispensables à la coopération;
- concevoir et formuler une action ou un projet "coopératif".

27. MED/EAU 5. <u>Etudes de faisabilité concernant les pénuries</u> d'eau chroniques ou conjoncturelles du bassin méditerranéen

Les évènements et circonstances des dernières décennies ont montré que des crises liées à la pénurie d'eau sont imminentes dans le bassin méditerranéen. Les moyens de pallier à ces crises sont autant d'ordre économique que technique.

Il convient donc d'en examiner, sans tarder, la faisabilité.

Dans un premier temps, on se limitera à une analyse critique des éléments du problème et à une première estimation des moyens financiers. Mais, suivant ces résultats, certaines études de faisabilité pourraient déboucher sur des actions et projets prioritaires. De telles études doivent, avant tout: a) déterminer des critères de choix des investissements

dans le domaine des ressources en eau; b) évaluer des projets alternatifs compte tenu des contraintes budgétaires; c) procéder à une enquête sur le coût et la valeur de l'eau suivant le milieu socio-culturel. Les plus importantes de ces études de faisabilité concerneraient:

- la gestion des pénuries chroniques et conjoncturelles;
- les transports maritimes d'eau douce en Méditerranée, y compris une étude de marché.

28. MED/EAU 6. Télédétection des phénomènes évolutifs concernant les ressources en eau et leur relation avec la mer

La Réunion a manifesté un intérêt limité pour cette proposition, notamment en ce qui concerne l'observation par satellite. La Réunion a cependant recommandé que cette proposition fasse l'objet d'un examen approfondi lors de rencontres ultérieures C'est dans cet esprit que la proposition a été élaborée et introduite dans le nouveau texte du document concernant le Programme d'Actions Prioritaires (UNEP/WG.16/4/Rev.1).

Remarques sur les actions régionales

- 29. Outre ces six actions prioritaires examinées et débattues par la Réunion, les actions suivantes ont été proposées mais n'ont pas été l'objet d'un examen ou d'un débat:
 - enquête et étude des rejets et mise au point d'une approche méditerranéenne sur les questions des rejets et de la réutilisation des eaux usées;
 - établissement d'un code de conduite concernant le rejet des résidus liquides;
 - gestion rationnelle des eaux de la zone côtière dans l'Est et le Sud de la Méditerranée en vue de la préservation de la ressource et de la qualité des eaux;
 - tonception d'un modèle de simulation des incidences de rejets sur le milieu marin méditerranéen.
- ii) Actions plurinationales (inter-états)
- 30. MED/EAU 7. Approvisionnement en eau des îles

Un tel projet semble intéresser les pays suivants: Malte, Chypre, Grèce, Yougoslavie, France, Espagne. C'est un sujet délicat qui demeure préoccupant dans chaque pays: souvent abordé, parfois improvisé et dans l'ensemble, mal résolu. Une action de caractère méditerranéen s'impose. Cette nécessité a déjà été ressentie par la Commission des Communautés Européennes (CCE) qui a placé ce sujet parmi les priorités du programme d'études 1977-1981 en ce qui concerne la zone géographique de sa compétence.

Dans une phase préliminaire, la démarche suivante est suggérée:

- concevoir, dès le départ, une action coopérative à plusieurs intrants avec établissement d'un programme commun;
- analyser la situation par pays et identifier les problèmes communs pouvant appeler des solutions communautaires ou de solidarité internationale;
- exploiter les résultats du séminaire organisé par la Commission Economique pour l'Europe à Malte (juin 1978) sur "les problèmes d'eau dans les îles avec mention particulière du dessalement et de l'eau souterraine", ainsi que ceux d'actions similaires entreprises par d'autres organismes, en vue de mettre en oeuvre des actions concrètes;
- éxaminer dans quelle mesure les transports maritimes d'eau douce en Méditerranée pourraient être une contribution efficace en utilisant les résultats de l'action MED/EAU 5;
- formuler un programme d'action coopérative.

31. MED/EAU 8. Captage des sources côtières et sous-marines

Un tel projet semble intéresser les pays suivants: Maroc, Libye, Liban, Turquie, Grèce, Yougoslavie, Malte, Italie, France. Il s'agit, en fait, de l'eau souterraine affluant à la mer le plus souvent à partir des réservoirs karstiques; l'écoulement se produit soit en bordure du littéral soit sur le fond marin; les sources côtières et sous-marines d'eau véritablement douces sont très rares; pour la plupart, l'eau est saumâtre par mélange partiel avec l'eau de mer; c'est pourquoi leur captage doit s'effectuer en amont de leur mélange avec l'eau salée, afin de ne recueillir que l'eau douce. Aussi, pour éviter toute ambiguité dans l'intitulé, il faut entendre "captage des eaux douces des aquifères littoraux affluant à la mer, en amont de leur mélange avec les eaux salées". Ce sujet, dont l'intérêt va croissant depuis bientôt deux décennies, mérite un développement particulier. En effet, la méthodologie et la technologie de ce type de captage sont encore sommaires;

des expériences pratiques ont été faites en Grèce, Yougoslavie, France; les résultats doivent encore être évalués sur les plans technique et économique avant d'entreprendre de nouvelles expériences dans le Bassin.

A ce stade, la solidarité du Bassin s'impose pour une action commune qui pourrait être la suivante :

- établir un rapport sur l'état de la question;
- réunir un groupe de travail composé d'experts ayant participé à la conception ou à la réalisation des captages méditerranéens et d'experts des pays riverains intéressés:
- par l'intermédiaire du groupe de travail, analyser la situation par pays riverain et concevoir des applications pratiques adaptées aux conditions locales et basées sur les expériences acquises.

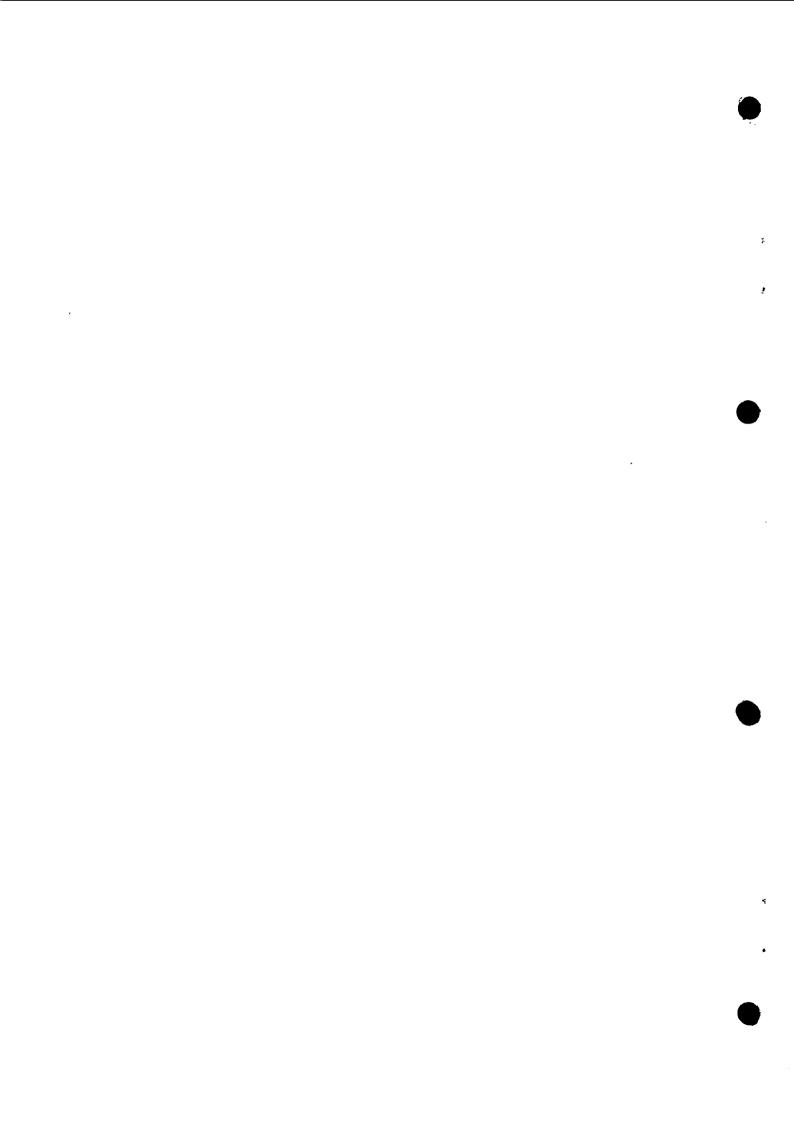
Cette dernière opération pourrait déboucher sur des actions prioritaires à caractère national ainsi que sur un programme d'actions prioritaires à caractère régional.

RECOMMANDATIONS A CARACTERE GENERAL

- Etant donné que le facteur "eau" est présent dans pratiquement toutes les opérations de développement, la Réunion a recommandé que les projets retenus comme prioritaires soient entrepris dans une optique interdisciplinaire et intersectorielle, ce qui implique la nécessité d'associer à leur exécution les diverses institutions nationales désignées par leur gouvernement respectif et les organismes internationaux concernés. Dans cet ordre d'idées, la Réunion a demandé qu'il soit pris note de l'offre des Institutions Spécialisées du système des Nations Unies et organismes régionaux et, en particulier, celles émanant de l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, ainsi que de celle de la Commission des Communautés Européennes, de collaborer à la misé en œuvre et à la réalisation des projets relevant de leur compétence.
- Ayant pris note du fait que le Programme d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'eau fait partie intégrante du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), la Réunion a recommandé que la mise en oeuvre des activités se fasse suivant les liens structurels déjà éprouvés en matière de coordination et d'opération, dans les autres actions patronnées et coordonnées par le PNUE dans le cadre du PAM.
- Après adoption de l'ensemble de ses recommandations, la Réunion a exprimé sa gratitude aux orateurs qui ont présenté un thème particulier et dont la liste se trouve à l'Annexe IV de ce Rapport.

١,.

- IX. Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES
 - 35. Aucune question n'a été débattue sous ce point de l'ordre du jour,
- X. Point 8 de l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT
 - 36. La Réunion a adopté son rapport, laissant le soin aux Secrétariats du CEFIGRE et du PNUE d'en établir la version définitive.
- XI. Point 9 de l'ordre du jour : CLOTURE DE LA REUNION
 - 37. Avant la clôture de la Réunion, les représentants du PNUE et du CEFIGRE ont remercié les participants pour le travail qu'ils ont accompli en réexaminant l'expertise ressources en eau du Bassin méditerranéen et en contribuant à une formulation adéquate du Programme d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'eau. Ils ont également remercié le Secrétaire de la structure focale française du Plan Bleu pour l'accueil qui a été réservé à la Réunion,
 - 38. Après avoir, à son tour, remercié les experts et les organisateurs, le Président a proclamé la clôture de la Réunion.



ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS

I. EXPERTS*:

Mahmoud ABU ZEID Water Research Center, Ministry of Irrigation Director, Water Management Institute 22 El-Galaa, Bulak CAIRO, Egypt

Avner ADIN, Senior Staff Member for Water Quality Environmental Protection Service (EPS) Ministry of the Interior B.P. 6158 JERUSALEM, Israel

Khemais ALOUINI Directeur du Génie Rural Ministère de l'Agriculture 30, rue Savary TUNIS, Tunisie

Marcello BENEDINI Expert on water management Italian Water Research Institute Via Reno 1 ROME, Italie

René BOURONE Secrétaire de la Structure focale française du Plan Bleu Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie 14, Boulevard du Général Leclerc 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, France

Jean DOMERCQ Ingénieur en chef, Service Ressources Hydrauliques Ministère des Travaux Publics MADRID, Espagne

Giuliano FIERRO
Université de Gênes
Expert, Ministère des Affaires Etrangères
Istituto di Geologia
Palazzo delle Scienze
Corso Europa 30
16132 GENES, Italie

^{*} Par ordre alphabétique In alphabetical order

Alexander GILAD World Health Organization Senior technical adviser 147 Patission Street ATHENES, Grèce

Driss GUESSAB Ingénieur Direction de l'hydraulique B.P. 8 BENI-MELLAL, Maroc

Petar JOVANOVIC
Federal Committee for Health and Social Welfare
Head Department for Environment Protection
Bulevar Avnoj nº 104
BELGRADE, Yougoslavie

Panayotis KARAKATSOULIS
Professeur en Hydraulique
Président du Comité de Coordination de la Gestion
des Ressources en Eau de la Grèce
Ministère de la Coordination
1, rue Zalokosta
ATHENES, Grèce

Konstantinos KOUGOULOS Directeur du Service des Travaux Hydrauliques Ministère des Travaux Publics Rue Themistocleous 7 ATHENES, Grèce

Rachid LAMROUS Ingénieur Ministère de l'Environnement Ex Grand Séminaire Kouba ALGER, Algérie

Gilbert MANUELLAN

Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et Forêts Ministère de l'Agriculture - Service de l'Hydraulique 19, Avenue du Maine 75015 PARIS, France

Jean-François MARGAT Adjoint au Directeur du Service Géologique National Bureau de Recherches Géologiques et Minières B.P. 6909 45018 ORLEANS CEDEX, France

UNEP/WG.16/5
Annexe I
page 3

Milorad MILORADOV
Director General
Institute for Development of Water Resources "Jaroslav Černi"
Bul. Vojv. Misica 43/III
BELGRADE, Yougoslavie

Michalakis PEPPIS Hydrogeologist Water Development Department NICOSIA, Cyprus

Jean PERRIN Directeur de l'Agence Financière de Bassin Rhône-Méditerranée Corse 31, rue Jules Guesde 69310 PIERRE BENITE, France

Sandro PETRICCIONE Conseiller d'Administration Cassa per il Mezzogiorno Piazzale Kennedy ROME, Italie

Janine RENUCCI Professeur, Faculté des Lettres de Rouen Université de Rouen Institut de Géographie 76130 MONT SAINT AIGNAN, France

Franco SICCARDI Assistant Professor Hydraulic Institute University of Genoa Via Montallegro 1 16 145 GENES, Italie

Frank TOLEDO Head Hydrology Section Ministry of works and Sport Beltissebh, Malta

Maurizio ZAMPETTI Service de l'Environnement et de la Protection des Consommateurs Service Specialisé "Gestion des Eaux" Commission des Communautés Européennes 200 rue de la Loi, BRUXELLES, Belgique

Habib ZEBIDI
Direction des ressources en eau et en sol
Chef de la Division des Ressources en Eau
Ministère de l'Agriculture
41, rue de la Manoubia
TUNIS, Tunisie

II. REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER ORGANIZATIONS

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

> Mohamed TANGI Administrateur Palais des Nations GENEVE, Suisse

Robert AMBROGGI Consultant c/o FAO Via delle Terme di Caracalla ROME, Italie

Fathi GANA Consultant Ingénieur, Directeur au Ministère de l'Equipement Cité Jardin El Menzah TUNIS, Tunisie

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

Evlogui BONEV Chef, Relations extérieures Palais des Nations GENEVE, Suisse

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION

José A. DA COSTA Directeur p.i., Division des Sciences de l'Eau 12, Place Fontenoy 75007 PARIS, France

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE WORLD HEALTH ORGANIZATION

> George PONGHIS Bureau Régional pour l'Europe Consultant 8, Scherfigsvej COPENHAGUE Ø, Danemark

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE. WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION.

Tabare PALAS Chief Hydrology Division 41, rue Giusseppe Motta GENEVE, Suisse

CENTRE DE FORMATION INTERNATIONALE A LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU. INTERNATIONAL TRAINING CENTRE FOR WATER RESOURCES MANAGEMENT.

Yves EMSELLEM Responsable de la Recherche B.P. 13 SOPHIA-ANTIPOLIS 06560 VALBONNE, France

Janina FORKASIEWICZ B.P. 13 SOPHIA ANTIPOLIS 06560 VALBONNE, France

Hamed HEMMADI Chargé d'études 17-21, rue de Javel 75015 PARIS, France

Jacques MOLINARI Chargé de mission 17-21, rue de Javel 75015 PARIS, France

Jean-Paul PFISTER Responsable des questions administratives et financières B.P. 13 SOPHIA-ANTIPOLIS 06560 VALBONNE, France

Roger-Emmanuel QUELENNEC B.P. 13 SOPHIA-ANTIPOLIS 06560 VALBONNE, France

Pierre-Frédéric TENIERRE-BUCHOT Responsable de la Formation B.P. 13 SOPHIA-ANTIPOLIS 06560 VALBONNE, France

François VALIRON Administrateur Délégué, chargé de la Direction Générale Directeur de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" 10/12, rue du Capitaine Ménard

75732 PARIS CEDEX 15, France

.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la Réunion
- 2. Election du Bureau
- 3. Adoption de l'ordre du jour et du projet de calendrier des travaux
- 4. Présentation du Plan d'Action Méditerranéen et du Plan Bleu
- 5. Expertise eau douce de la région méditerranéenne
- 6. Eléments d'un programme de coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau douce
- 7. Questions diverses
- 8. Adoption du rapport
- 9. Clôture de la Réunion

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

| UNEP/WG.16/1 | Ordre du jour provisoire |
|---------------------|---|
| UNEP/WG.16/2 | Ordre du jour provisoire annoté |
| UNEP/WG.16/3 | Expertise Eau douce du bassin méditerranéen |
| UNEP/WG.16/3/Corr.1 | 31 31 12 11 11 31 |
| UNEP/WG.16/4 | Eléments pour un programme régional de coopération |
| | DOCUMENTS D'INFORMATION |
| UNEP/WG.16/INF.1 | Liste provisoire des documents |
| UNEP/WG.16/INF.2 | Liste provisoire des participants |
| UNEP/WG.16/INF.3 | Document de mise en oeuvre du Plan Bleu |
| UNEP/WG.16/INF.4 | Introduction à la géographie des ressources en eau douce de la région méditerranéenne |
| UNEP/WG.16/INF.5 | Données provisoires d'inventaire des eaux souterraines de la région méditerranéenne |
| UNEP/WG.16/INF.6 | Données provisoires d'inventaire des eaux superficielles de la région méditerranéenne |
| UNEP/WG.16/INF.7 | Proposition pour l'organisation de stages de formation destinés à des ressortissants des pays riverains de la Méditerranée |
| UNEP/WG.16/INF.8 | Proposition d'expériences pilotes pour la mise en oeuvre de technologies appropriées à la région méditerranéenne |
| UNEP/WG.16/INF.9 | Consultation sur l'opportunité d'un système d'information sur l'eau douce adaptée à la région méditerranéenne |
| UNEP/WG.16/INF.10 | Etudes de cas de gestion de l'eau douce dans la région méditerranéenne : aspects techniques, économiques et institutionnels |

-

LISTE DES ORATEURS SUR DES

THEMES PARTICULIERS

Mahmoud ABU ZEID Les impacts d'aménagement du N11

Khemais ALOUINI Gestion de l'eau douce dans une

économie de type agricole

TT 41,

Jean DOMERCQ Eau, industrie, énergie

Alexander GILAD Fourniture d'eau et élimination des

déchets liquides dans l'aire

métropolitaine d'Athènes

Milorad MILORADOV Economie et institutions pour

la gestion de l'eau

Jean PERRIN Eau, milieu naturel et développement

Frank TOLEDO Eau et insularité.

